

Discours de Thierry Braillard aux 1ères assises du sport santé « sport sur ordonnance »

**Monsieur le Maire,
Monsieur le Ministre,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames, Messieurs,**

J'ai souhaité venir ici pour vous témoigner du fort intérêt que nous portons à ces premières Assises européennes du Sport santé.

(...)

Ces assises marquent le début d'une grande aventure collective.

Elles vont permettre un premier état des lieux des initiatives locales du « sport sur ordonnance » et devraient aboutir ensuite à la création d'un réseau des villes européennes le mettant en place.

J'ai pour habitude de dire : « *Il y a le sport qui fait vibrer, et il y a le sport qui fait vivre !* »

Nous avons entre les mains le meilleur des médicaments, qui permet de traiter les maladies cardio-vasculaires, l'obésité ou le diabète, mais aussi de prévenir la récurrence de cancers ...

D'ailleurs, cette « pilule » sport est tellement efficace que l'on peut la consommer même en pleine forme. Je vais forcer le trait, mais elle peut nous immuniser de la maladie !

Et en plus, le sport permet d'allonger la durée de vie, de repousser la dépendance et d'améliorer le bien-être physique et mental.

(...)

Rappelez-vous, à l'époque, on mourait de fatigue physique à cause d'un travail épuisant, pénible.

Aujourd'hui, la tertiarisation de la société fait que l'inactivité physique est la 4ème cause de décès dans notre pays, devant le tabagisme ! Et on peut l'éviter facilement et à moindre coût.

Ma responsabilité en tant que Ministre est de permettre aux françaises et aux français de vivre dans les meilleures conditions possibles, et ça passe par une politique ambitieuse « sport santé ».

Nous avons des défis à relever, et le premier est de combattre l'inactivité physique.

Mais pour ça, il faut que l'on puisse avoir une offre de pratique au plus près des territoires, notamment sur les territoires carencés. Une offre encadrée et adaptée aux besoins des différents publics.

(...)

Le Plan « Citoyens du sport » que j'ai lancé cette année avec Patrick Kanner, et sous l'approbation du Premier Ministre, a pour objectif de développer l'activité physique dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, mais aussi dans les territoires ruraux isolés. Cela passe par une mobilisation des fédérations, et une meilleure structuration des clubs.

L'Etat s'engage. L'Etat s'engage à créer 400 postes d'éducatrices et d'éducateurs ; L'Etat s'engage à accompagner 1500 jeunes vers un emploi du sport et de l'animation dans les métiers de l'encadrement ; Nous nous engageons également à proposer 15 000 missions de service civique à des jeunes, d'ici 2017, avec notamment un axe fort sur le sport-santé.

(...)

Le ministère se mobilise pour que l'offre de pratique soit présente partout sur le territoire.

Mais, que faire si les pratiquants potentiels ne peuvent obtenir une licence faute de moyens ?

Il faut savoir qu'aujourd'hui une partie de nos concitoyens est freinée dans la prise de licence à cause du coût de la visite médicale.

Il semblait donc important pour le gouvernement de réformer le dispositif du certificat médical, afin notamment de redonner davantage de sens à la visite médicale.

Le principe même d'une visite médicale permettant d'attester de l'absence de contre-indication à la pratique du sport loisir ou en compétition n'est pas remis en cause. Il ne doit pas l'être.

Cependant, le caractère systématique et indifférencié de ce contrôle médical annuel en fait trop souvent une « formalité », pour les sportifs, et les médecins, qui voient leurs cabinets médicaux pris d'assaut en période de rentrée scolaire ou en fin d'année. Il nous faut donc redonner du sens au suivi médical des sportifs.

La simplification que j'ai voulue impulser et qui sera en débat en 2^{ème} lecture à l'Assemblée Nationale, mi novembre, dans le cadre du projet de loi sur la modernisation de notre système de santé, vise à créer un certificat médical universel, unique, permettant la pratique de l'ensemble des disciplines, et à diminuer la fréquence de l'examen.

Vous le voyez, lutter contre la sédentarité se planifie, et s'organise. Mais il faut que les politiques publiques aient de la résonance au plus près des français, sur les territoires.

C'est pourquoi le ministère chargé des sports, en lien avec Marisol Touraine, ministre de la santé, conduit une politique nationale ambitieuse « Sport – Santé – Bien-être » qui est déclinée sur les territoires grâce à son réseau déconcentré, avec les collectivités locales, le secteur associatif et le milieu médical.

Les plans régionaux « Sport-Santé-Bien-être » ont pour objectifs de promouvoir les activités physiques et sportives pour toutes et tous et à tous les âges de la vie, et partout sur le territoire.

Le pôle ressources national « sport-santé-bien être » joue à cet égard un rôle essentiel dans l'animation du réseau d'acteurs de terrain et l'identification des bonnes pratiques, avec l'appui du Professeur Duclos, qu'on ne présente plus, et que je salue.

En 2014, ce sont plus de 3 800 actions qui ont été entreprises sur les territoires, touchant 300 000 personnes, pour un investissement de l'Etat d'environ 10 millions d'euros.

Les résultats sont donc très bons, mais ça n'est qu'un début.

En 2016, les publics prioritaires seront mieux ciblés.

Cette seconde phase du plan national répondra au 2^{ème} défi que je me fixe, celui de mettre en œuvre, sur les territoires, la prescription médicale qui est actuellement aussi débattue par les parlementaires.

L'idée de prescrire le sport pour soigner des pathologies de longue durée ou chroniques n'est pas nouvelle et vous en êtes à l'initiative.

L'amendement sur la prescription médicale qui est également dans le projet de loi sur la modernisation du système de santé est largement inspiré des initiatives locales.

Je tiens d'ailleurs à souligner le rôle pionnier de la ville de Strasbourg qui a lancé, dès 2012, le « sport sur ordonnance », et organise aujourd'hui ces assises.

Cet amendement sur la prescription médicale a connu de vif débat entre parlementaires. Après avoir été voté à l'unanimité à l'Assemblée Nationale en avril dernier, le Sénat vient de rejeter le texte à une voix, la semaine dernière.

Je le regrette profondément. Je le regrette d'autant plus que cet amendement constitue une véritable avancée, et qu'il est soutenu par l'opinion publique.

Je le regrette aussi car les débats au sein du Sénat ont porté essentiellement sur le principe de labellisation des structures qui accueilleront des publics atteints de pathologies. Cette labellisation est essentielle pour assurer une qualité et une efficacité de soin.

Je remercie et salue les parlementaires qui ont porté, soutiennent, et je le souhaite, continueront de porter la prescription médicale pour son adoption définitive.

Le gouvernement continuera à travailler sur ce texte pour qu'il soit définitivement adopté à l'Assemblée Nationale, en 2^{ème} lecture, à la mi novembre.

Je serai également vigilant sur son contenu : L'assise législative que nous souhaitons donner à la prescription médicale vise à définir un cadre dans lequel les différentes parties prenantes pourront interagir de façon coordonnée.

Fixer ce cadre me semble essentiel pour garantir un développement sécurisé et efficace de la prescription médicale.

(...)

Voilà les orientations dont je souhaitais vous faire part.

Je serai attentif aux conclusions de vos travaux, dont je ne doute pas qu'ils seront fructueux, au regard de l'engagement et de l'enthousiasme qui vous animent sur ce sujet essentiel de santé publique et cet enjeu de développement des activités physiques et sportives.